



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire de niveau A (CAP A)

30 et 31 mai 2024

Cette troisième CAP s'est déroulée sous la présidence de la chef CERH PC.

L'UNSA Défense était représentée par :

N. ALBERTIN, H. MURIAS, F. COUVERT, E. BARRERE, H. BOUCHIBA, F. PETIT

ORDRE DU JOUR

Cette CAP a tenu sa séance les 30 et 31 mai 2024, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des déclarations Liminaires des OS ;
2. Echanges par suite des DL ;
3. Analyse d'un dossier en prolongation de stage ;
4. Analyse de trois dossiers disciplinaires ;
5. Questions diverses.

1) Déclaration liminaire :

L'UNSA Défense a lu sa déclaration liminaire, interpellant l'administration sur plusieurs points :

- Augmentation des conseils de discipline ;
- L'importance du tutorat pour les agents stagiaires ;
- Dossiers incomplets ou de dernière minute ;
- Attente du tableau d'avancement 2024 paramédicaux ainsi que des taux PRO/PRO avancement 2025

2) Réponses de l'administration aux DL :

Conseils de discipline :

Pour l'administration, il n'y pas une augmentation significative des dossiers de CD. Le constat est de deux dossiers en 2023 et déjà cinq en 2024 pour la catégorie A.

L'administration porte à notre connaissance qu'une mise à jour du Guide de Discipline est à venir. Cette mise à jour intégrera des précisions sur les violences verbales et sexistes.

A noter qu'à partir de maintenant les sanctions pourront être remises en main propre par la hiérarchie de l'agent.





3) Examen d'un dossier en prolongation de stage :

Il ressort de ce dossier examiné les points suivants :

- Importance du tutorat ;
- Mise en place d'objectifs réalistes pour un cadre débutant ;

Pour l'UNSA Défense, il est inadmissible d'exiger d'un nouvel arrivant qu'il puisse effectuer les mêmes tâches avec la même réactivité et efficacité que la personne qu'il remplace. Les formations nécessaires sont parfois longues à mettre en place et l'expérience de terrain ne s'acquiert pas en quelques mois.

4) Examen des dossiers présentés en conseil de discipline :

Il ressort de ces dossiers examinés les points suivants :

- Importance pour le mis en cause d'avoir accès à l'ensemble du dossier suffisamment tôt ;
- La possibilité pour le défendeur suspendu de consulter ses mails passés ;
- La graduation des sanctions (avant de passer en conseil de discipline, un agent devrait logiquement avoir reçu une sanction de groupe 1) ;
- La proportionnalité des sanctions.

Pour l'UNSA Défense, les dossiers des agents présentés en conseil de discipline ne devraient pas concerner des agents ayant moins d'un an d'ancienneté sur leur poste. Chaque agent doit bénéficier d'une période d'adaptation et si besoin, l'employeur a à sa disposition d'autres moyens que le conseil de discipline : envoi en formation, sanctions de groupe 1

5) Divers :

La prochaine CAP aura lieu le 20 juin 2024.

CONCLUSION :

Pour l'UNSA Défense, l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires est primordial pour réussir une intégration et faciliter la fidélisation.

Les élus en CAP restent engagés à défendre les intérêts de tous les personnels du MINARM.

N'hésitez pas à contacter vos délégués locaux qui demeurent vos interlocuteurs privilégiés

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A – L'UNSA, numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.

